

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2013

Présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} YVON, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES jusqu'à 22 h.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour 2012

Le syndicat d'eau de Brécey a transmis les éléments du rapport 2012 sur le prix et la qualité de l'eau qu'il distribue. Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres présentés et s'attarde notamment sur la nouvelle politique tarifaire mise en place début 2013.

Le choix du syndicat s'est en effet porté sur un renforcement de la part de l'abonnement dans la facture d'eau. A ce titre, le syndicat d'eau suit les tendances de fond observées au sein des services des eaux et de l'assainissement en France. Le renforcement du prix de l'abonnement accroît la participation des usagers qui consomment moins de 30 mètres-cubes d'eau (propriétaires de puits, résidences secondaires). Dès 30 mètres-cubes, la facture 2013 est équivalente à la facture 2012. Entre 30 et 120 mètres-cubes, l'usager paiera moins cher en 2013 qu'en 2012 (-9% pour des consommations de 90 ou 120 m³).

Cette politique permet donc plus d'équité et sensibilise les usagers au fait que l'eau constitue un patrimoine naturel à préserver.

Fiscalité Professionnelle Unique / Validation des attributions de compensation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion des Communautés de communes de Brécey et du Tertre, la Communauté de communes du Val de Sée est soumise depuis le 1^{er} janvier 2013 au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Des transferts de compétences ont également été réalisés dans le cadre de cette fusion.

Il convient donc de réviser le montant des attributions de compensation. Ces nouveaux montants ainsi que les modalités de calcul des attributions de compensation ont été définis par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et les montants des attributions de compensation.

Création de postes pour avancement de grade

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour l'avancement du personnel. Ces ouvertures de postes entraînent la fermeture des postes précédemment occupés.

Indemnités de conseil du receveur municipal

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de M^{me} Véronique LE MOULEC, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires.

Cession d'une parcelle communale rue des Pèlerins

S'agissant d'un délaissé de voirie, le Conseil Municipal approuve le principe de la cession de la parcelle communale cadastrée AB 290 d'une contenance de 25 m² aux acquéreurs de l'habitation sise 21, rue des pèlerins.

Enquête publique PLU (plan local d'urbanisme)

L'enquête publique sur le projet de PLU est aujourd'hui terminée. Suite aux observations du public, Madame Berthou, commissaire-enquêteur, demande quelques précisions dans différents domaines. Le bureau d'études chargé du PLU a proposé un dossier des réponses qui peuvent lui être apportées. Le Conseil Municipal valide ce dossier et charge Monsieur le Maire de le transmettre à Madame Berthou.

Normandie Trait

Après une réunion avec les associations du monde du cheval, puis une réunion avec les élus, il a été proposé d'accueillir Normandie Trait dans les locaux du haras de Brécey. Cette entreprise de traction animale intervient avec ses chevaux de trait dans des activités diverses : débardage dans les marais ou en forêts, entretien des espaces verts, collecte des déchets, transport d'écoliers, animations pédagogiques, formation...

Si le haras est devenu une compétence de la communauté de communes, il s'avère indispensable que la commune donne son avis sur ce projet. Ce principe est devenu une habitude sur le territoire car les communes sont les réceptacles du rapport à la population et la base de la gestion locale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'accueil de Normandie Trait à Brécey.

La séance est levée à 23 H 40.